Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_13-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

D_15JUIN26_13 Adhésion à la fondation du Patrimoine

Madame le Maire expose que dans la perspective de la reconstruction de la flèche de l'Eglise et d'un premier contact avec M. Philippe NOYER, délégué territorial de notre secteur pour la Fondation du Patrimoine, il est proposé d'adhérer à cette association.

Organisme à but non lucratif, la Fondation du Patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine en France. Elle a pour vocation d'accompagner les propriétaires publics ou privés dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local, non protégé et en péril, dans toute sa diversité.
Depuis sa création en 1996, elle a ainsi soutenu 2350 projets en Bretagne, grâce à la mobilisation de 76 bénévoles et grâce au soutien de ses mécènes, donateurs et adhérents.

L'adhésion représente un coût de 200€ par an pour les communes de moins de 3000 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ **VALIDER** l'adhésion de la Commune à la fondation du patrimoine
- ➔ **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien à ce sujet.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.